



Les modalités de l'Examen du permis de chasser

L'examen du permis de chasser se déroule en une seule séance composée en premier lieu, des exercices pratiques, puis en cas de réussite, à l'exercice des questions théoriques. Il est noté sur 31 points. Le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou à l'atelier des questions théoriques. La durée de l'examen est d'environ 30 minutes.

- [Télécharger le schéma de l'examen](#)

L'examen débute par **les quatre exercices pratiques**, notés sur un total de 21 points. Tout comportement dangereux au cours de ces quatre exercices est immédiatement éliminatoire et interrompt l'examen.

Le point de comportement général attribué à la fin des exercices 1,3,4, est acquis si le candidat a fait preuve, au cours de l'exercice, d'une rigueur constante dans l'exécution des procédures de sécurité et de manipulation des armes, de vigilance et de respect de l'environnement de l'exercice concerné.

Le candidat choisit au début de l'examen, le type d'arme, à canons basculants ou semi-automatique, avec laquelle il est évalué lors de l'exercice pratique 3.

Exercice pratique 1 : Evolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc (7 points dont un point de comportement général)

Le candidat est amené à franchir une clôture et/ou un fossé, arme en main, en respectant les règles de sécurité. Il doit également tirer ou s'abstenir de tirer lors du départ de plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, soit vers un véhicule, une haie, une maison, une silhouette humaine symbolisée par un mannequin.

Exercice pratique 2 : Transport d'une arme dans un véhicule (1 point)

Le candidat doit savoir disposer, dans un étui long ou un étui court, son arme pour un déplacement fictif en voiture.

Exercice pratique 3 : Epreuve de tir à l'arme à canons basculants ou semi-automatique avec cartouches à grenaille sur plateaux d'argile (7 points dont un point de comportement général)

Six plateaux d'argile sont propulsés d'une fosse derrière laquelle le candidat est posté avec une arme à canons basculants ou semi-automatique. Au moins 1 des plateaux est propulsé en direction d'une silhouette humaine pivotante se dressant face au candidat avant le tir et au moins 1 des plateaux est de couleur rouge et symbolise un spécimen d'espèce d'oiseau protégée dont la destruction est interdite ou d'espèce dont la chasse n'est pas autorisée. Le tir sur l'un des plateaux propulsés en direction de la silhouette humaine ou de couleur rouge est éliminatoire.

Exercice pratique 4 : Epreuve de tir à l'arme à canon rayé sur sanglier courant pour un tireur posté en battue (6 points dont un point de comportement général)

Le candidat est placé dans la situation d'un chasseur posté en battue et doit connaître les différentes phases de l'organisation de ce type de chasse. Il effectue ensuite un exercice de manipulation de la carabine comportant un démontage et un montage de la culasse et un chargement-déchargement de l'arme. Il doit

tirer à deux reprises sur une cible mobile symbolisant un sanglier quittant la traque, en respectant les règles de sécurité. La transgression d'une règle de sécurité est éliminatoire.

L'atelier des questions théoriques

Après le déroulement des quatre exercices pratiques, et si aucune faute éliminatoire n'a été commise alors le candidat passera à l'exercice des questions théoriques. Une série de 10 questions sélectionnées parmi les 414 questions officielles sera posée. Cet exercice est noté sur 10 points à raison d'un point par question. L'une de ces questions est éliminatoire, elle porte sur la sécurité.

En cas de faute sur la question éliminatoire, l'ensemble de l'examen est invalidé. *Le candidat devra alors se réinscrire (en ligne) et repasser la totalité de l'épreuve (exercices pratiques et questions théoriques).*

A l'issue de l'examen du permis de chasser

L'inspecteur de l'OFB vous délivrera immédiatement un certificat sécurisé « valant permis de chasser », pendant une durée de 2 mois qui vous permet de demander auprès de la Fédération une validation afin de pouvoir chasser.

Dans les semaines qui suivent, l'Imprimerie Nationale vous adressera par voie postale votre permis de chasser sécurisé.

Les candidats ayant échoué à l'examen devront se réinscrire en ligne, seules les pièces nécessaires à une réinscription leur seront demandées (cerfa signé, pièce d'identité et paiement (16 €)) ainsi qu'éventuellement les pièces périmées.

**En cas d'absence à l'examen pour cas de force majeure, dûment justifiée auprès de la Fédération, le candidat sera reconvoqué sans être obligé de payer le droit d'inscription.*

Dans tous les autres cas, l'absence du candidat oblige à une réinscription et à un nouveau paiement en ligne (16 €).

Les cas de force majeure, sur justificatif, sont les suivants :

- convocation à un examen scolaire, universitaire, examen du permis de conduire...*
- convocation à un examen blanc concernant les mêmes épreuves*
- pour les candidats en apprentissage, convocation sur la semaine obligatoire d'enseignement au C.F.A.*
- hospitalisation (candidat, conjoint, enfant)*
- maladie*
- accident avant l'examen, accident de trajet*
- obligations professionnelles : jour d'embauche / entretien d'embauche, stage ou formation obligatoire de pré embauche, déplacements professionnels, professions particulières (marins, militaires, médecins de garde...)*